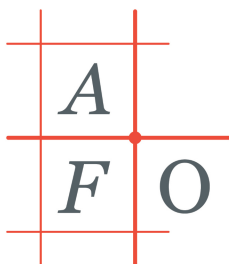


LE PRIX



LISSAC
l'Opticien

Critères de sélection et remise du Prix

- Les meilleurs mémoires de chaque école, sélectionnés par leurs responsables seront adressés à l'A.F.O. dont le comité de lecture désignera le lauréat.
- Le Prix est attribué au mémoire le plus méritant par son intérêt et son originalité.
- La grille de notation comprend 7 items de coefficients différents.
- Les notes sont attribuées par les membres du comité de lecture du Prix-AFO-Lissac en toute indépendance et font l'objet d'une consultation finale commune.
- Le lauréat (auteur et/ou co-auteur) présentera son travail sous forme d'une communication audiovisuelle d'environ quinze minutes lors de la session scientifique du Congrès de Province de l'Association Française d'Orthoptique, le samedi 17 octobre 2020 à Marseille.
- A l'issue de la présentation, le Prix sera remis par l'A.F.O. et **LISSAC l'Opticien** qui en assure la dotation.
- Ce prix est une **bourse d'une valeur de 2000 €** qui doit permettre au(x) lauréat(s) de parfaire sa (leur) formation(s) par l'inscription à un D.U., D.I.U., ou à des stages de formation (orthoptie, réfraction, basse vision, explorations fonctionnelles de la vision, neuro-ophtalmologie, neurosciences, etc...), à l'achat d'ouvrages scientifiques ...
- **Un résumé du mémoire lauréat sera publié dans le Journal Français d'Orthoptique** de l'année. Le (s) lauréat(s) s'engage(nt) à demander l'autorisation de l'A.F.O. pour toute publication ultérieure de ce mémoire lauréat.

Prix A.F.O – LISSAC 2020

- Les étudiants désirant présenter leur mémoire **doivent en avvertir l'A.F.O. avant le 8 juillet 2020.** (*fiche d'inscription page 2*)
- Les mémoires sélectionnés doivent être adressés par mail au secrétaire général de l'AFO Emmanuel Lecannelié **avant le 20 juillet 2020**
- La proclamation des résultats aura lieu à **Marseille le 17 octobre 2020** lors du congrès de l'A.F.O.
- Le (s) lauréat(s) et leurs responsables d'études seront avertis par courrier début Septembre.
- Un exemplaire imprimé du mémoire lauréat devra être envoyé à l'A.F.O.
à Emmanuel Lecannelié - AFO 1 avenue de Verdun Bât LB3 – 71000 CHALON SUR SAÔNE

Règlement

- Article 1.** Les candidats doivent attester la lecture et l'acceptation des paragraphes précédents.
- Article 2.** La somme de 2000 euros, montant du Prix attribué par les Etablissements LISSAC doit servir à parfaire la formation du (des) lauréat(s) désigné(s) par le comité de lecture de l'A.F.O. selon les critères pré-cités.
- Article 3.** Le(s) lauréat(s) sera(seront) tenu(s) de rendre compte de la formation suivie ainsi que des perspectives ouvertes par celle-ci.
- Article 4.** Le(s) lauréat(s) s'engage(nt) à mentionner l'aide accordée par  dans toute publication relative aux travaux effectués grâce à ce Prix.
- N.B.** Les mémoires sont conservés dans les archives de l'A.F.O.

Toutes les informations et les formulaires sont sur le site www.afo-orthoptique.fr
Pour tout renseignement complémentaire : contact@afo-orthoptique.fr

PRIX A.F.O. – LISSAC 2020

Je soussigné(e).....

Étudiant(e) en fin de 3^{ème} année d'orthoptie, **présente**, en accord avec les responsables
de l'Ecole de

mon mémoire de fin d'année pour participer au « Prix AFO-LISSAC 2020 ».

Mes coordonnées :

Prénom:.....Nom :.....

Faculté de:.....

Adresse personnelle :.....

.....

e-mail :.....

téléphone :.....

☐ reconnais avoir pris connaissance et accepté les conditions décrites dans le
présent règlement.

☐ m'engage à les respecter.

A.....le : Signature :

Titre du mémoire :

.....

Auteur (s):.....

.....

***En cas de mémoire co-écrit
cette fiche doit être remplie par chacun(e) des auteur(e)s***

Cette fiche doit être envoyée avant le 8 Juillet 2020

Le mémoire (version numérique) avant le 20 Juillet 2020 à :

emmanuel.lecannelie@wanadoo.fr

pour tout renseignement :

contact@association-orthoptique.fr